

Réseau de santé

Un réseau de santé coordonne une équipe composée de différents professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes...), de professionnels du secteur social et médico-social.

Qu'est-ce qu'un réseau de santé ?

Les réseaux de santé ont été créés par la loi du 4 mars 2002. Ils sont constitués le plus souvent sous forme d'association. Ils sont autorisés à fonctionner par les agences régionales de santé.

Le réseau de santé organise la prise en charge globale d'un patient, en lien avec le médecin traitant et l'entourage.

L'objectif principal d'un réseau de santé est d'apporter une réponse coordonnée adaptée aux besoins d'une personne malade, désirant rester à son domicile, et de ses aidants.

Que fait le réseau de santé ?

Le réseau de santé assure le lien entre les médecins intervenant auprès de la personne, tous les acteurs et partenaires tels que le département, les points d'information locaux dédiés aux personnes âgées, les collectivités locales et territoriales, les établissements de santé, les structures d'hébergement comme les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), les SSIAD (services de soins infirmiers à domicile), les services à domicile, les associations de bénévoles...

L'admission et l'organisation de la prise en charge par un réseau de santé sont gratuites et les actes des professionnels sont pris en charge par l'Assurance maladie.

Pourquoi et comment faire appel à un réseau de santé ?

Plus de 700 réseaux de santé existent aujourd'hui en France. Certains réseaux sont spécialisés dans l'intervention auprès de malades atteints de maladies particulières (cancer, maladies chroniques...) ou dans des situations particulières (fin de vie...). Ainsi, la plupart des réseaux gériatriques se sont regroupés avec d'autres réseaux tels que des réseaux de soins palliatifs et des réseaux de cancérologie.

Qui fait appel au réseau de santé ?

Ce sont notamment les médecins traitants qui font appel aux réseaux de santé quand un de leur patient nécessite une prise en charge complexe à laquelle ils ne peuvent pas faire face seuls.

L'hôpital peut également contacter le réseau lors d'une sortie d'hospitalisation, ainsi que les différents points d'information locaux dédiés aux personnes âgées, la mairie...

Le cadre d'intervention des réseaux de santé

Lors de la demande d'admission du patient au réseau, une évaluation est réalisée à domicile, afin de déterminer les besoins.

Si l'état du patient justifie la prise en charge, un plan personnalisé de santé est alors élaboré par les différents professionnels concernés et proposé au patient et à son entourage, toujours en accord avec le médecin traitant.

Ce plan personnalisé de santé peut être discuté, voire refusé.

Source : <http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>